

France: une initiative pour défendre le droit de contester la politique israélienne

21.02.2018

Categories: Attaques contre BDS, BDS-Arguments

Organisé par l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) sous le patronage de Mme Esther Benbassa, sénatrice EELV de Paris, le colloque « Israël-Palestine : a-t-on le droit de contester la politique israélienne ? » a eu lieu le 12 février au Palais du Luxembourg.

Ce colloque a réuni de nombreux intervenants de l'international tels que Rebecca Vilkomerson, directrice exécutive de l'organisation américaine Jewish Voice for Peace (Voix juive pour la paix), Hugh Lanning, président de Palestine Solidarity Campaign (Royaume Uni), Shawan Jabarin, directeur de l'association palestinienne de défense des droits de l'homme Al-Haq, et Lea Tsemel, avocate israélienne et défenseur des droits de l'Homme. Ils ont témoigné du développement de la solidarité avec la Palestine dans le monde, de l'importance de la campagne BDS, de l'ampleur de l'offensive de l'Etat d'Israël, partout dans le monde, contre les organisations qui s'opposent à sa politique.

Lors des tables rondes auxquelles ont participé journalistes, historiens, élus et responsables associatifs, le droit de contester la politique israélienne a été discuté sous divers angles : les amalgames qui minent le débat démocratique, le contexte particulier du débat en France, comment résister aux pressions.

En clôture de ce colloque a été lancée une initiative pour les acteurs du débat public, médiatique et politique en France avec ses 60 premiers signataires. Cette initiative (voir ci-dessous) est destinée à se développer dans les prochains mois.

Suite de l'article: <http://www.france-palestine.org/Israel-Palestine-lancement-a-Paris-d-une-initiative-pour-defendre-le-droit-de>

Voici le texte de l'initiative:

Pourquoi cette initiative?

Par les responsabilités historiques de la France comme d'autres puissances occidentales, par l'écho que la question suscite dans la population française, par le rôle central que joue la situation en Palestine et en Israël pour l'avenir de la paix au Moyen-Orient et dans le monde, la question israélo-palestinienne tient une

place à part dans le débat politique dans notre pays.

La liberté de débattre démocratiquement de la situation est mise à mal par de multiples pressions, tentatives d'intimidation, amalgames, qui minent nos possibilités d'expression démocratique. La publication par le gouvernement israélien d'une liste d'associations « indésirables » de différents pays dont la France, confirme que ces pressions s'exercent aussi sur le plan international. Le contexte des attentats en France, qui suscite une inquiétude légitime, peut aussi, de manière volontaire ou inconsciente, être source d'amalgames et de confusions, alors que la question israélo-palestinienne est de nature totalement différente.

Nous, intellectuels, journalistes, militants associatifs, élus et responsables politiques, avons des points de vue divers sur la question israélo-palestinienne et les moyens de la résoudre. Nous nous rejoignons sur l'importance d'une expression libre et démocratique sur cette question, et nous réaffirmons notre engagement à en défendre les conditions d'exercice. C'est pourquoi nous défendons les « [Six principes pour une expression libre et démocratique sur la question israélo-palestinienne](#) ». Nous invitons largement les acteurs du débat public à rejoindre cette dynamique, et les pouvoirs publics à jouer activement leur rôle pour protéger la liberté d'expression.

Les six principes

1.

Le droit de s'exprimer

Nous affirmons, pour nous-mêmes et nos concitoyens, le droit de nous exprimer sur la question israélo-palestinienne en France, et récusons d'avance toute pression, amalgame, intimidation qui chercherait à nous en empêcher.

2.

La condamnation du racisme sous toutes ses formes

Dans ce débat comme dans tous les autres, nous condamnons les discours stigmatisant des personnes ou groupes de personnes sur la base d'une origine ou d'une religion : cela vaut pour l'antisémitisme, le racisme anti-arabe, la judéophobie ou l'islamophobie.

3.

Le refus des amalgames

Les analyses et points de vue que nous exprimons sur la politique de l'État d'Israël, sur les idéologies qui l'accompagnent et sur les enjeux qui en dépendent, font partie du libre débat démocratique. L'assimilation de certains de ces points de vue à des formes d'antisémitisme est un amalgame dangereux, diffamant, qui mine les fondements de la lutte contre l'antisémitisme et les autres formes de racisme en France.

Il est de la responsabilité de tout acteur du débat public, médiatique ou politique de ne pas reproduire, promouvoir ou diffuser des amalgames et de la confusion dans ces domaines, au risque de désinformer l'opinion et d'attiser la peur, la haine et la violence.

4.

La résistance aux pressions et aux intimidations

Aucune personne, ni aucun groupe public, n'est légitime pour s'opposer à la liberté d'expression, ou la délégitimer, en revendiquant des intérêts communautaires. Il en est de même des pressions qui pourraient être menées par des Etats tiers dans le débat français. Les limites à la liberté

d'expression sont définies par la loi et encadrées par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme qui protège cette liberté.

5.

La défense des moyens pacifiques d'agir

Nous pouvons avoir des avis différents sur la pertinence de l'appel au boycott citoyen, au désinvestissement des entreprises ou aux sanctions mises en œuvre par les États, et cela fait partie du libre débat démocratique. Mais nous nous rejoignons pour estimer que le droit d'appeler à ces moyens d'action doit être protégé, en tant que composante de la liberté d'expression et en tant que moyens pacifiques d'agir vis-à-vis de la politique d'un État.

6.

Le développement d'un débat libre et démocratique

C'est sur ces bases que nous souhaitons que le débat sur la question israélo-palestinienne se développe en France. Dans une vigilance absolue vis-à-vis de toute dérive à caractère raciste. Un débat que nous souhaitons voir se libérer des réflexes communautaires. Un débat qui pourra être vigoureux, comme tout débat démocratique sur une question importante, mais qui devra être exempt de toute pression, intimidation, amalgame ou attaque personnelle.

En tant que signataires de ces principes, nous y veillerons.